

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA
SUISSE NORMANDE**

15, Rue de Condé
14220 THURY-HARCOURT

Réunion du Conseil Communautaire du 28 Janvier 2010

Date de la Convocation : 13 Janvier 2010

L'An Deux Mille Dix le 28 Janvier à 20 Heures 00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes de THURY-HARCOURT sous la convocation et la Présidence de Monsieur Paul CHANDELIER.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Denise BOUIN, Monsieur Alain PUYOO, Monsieur Alain BOUTEILLE, Monsieur Daniel SIMON, Monsieur Jacques LEGROS, Monsieur Roger BAILLIEUL, Monsieur Pierre MONY, Monsieur Jean SUARD, Madame Delphine TASTEYRE, Monsieur Roger SURIRAY, Monsieur Renny PERRIN, Madame Paulette ROUSSEAU, Monsieur Michel BAR, Monsieur Pierre VICTOR, Monsieur Manuel RENARD, Monsieur Michel LEMUNIER, Monsieur Michel HUARD, Monsieur Daniel MARGUERITE, Madame Bernadette MARGUERIE, Monsieur Francis DELARUE, Monsieur Claude DUBOIS, Monsieur Marcel EUDES, Monsieur Jacques COLLIN, Madame Nathalie LEHERON, Monsieur Pascal MARIE, Monsieur thomas MAUNY, Monsieur Jean-Marc ERNATUS, Monsieur Guy LERICHE, Monsieur Serge BEAUNIEUX, Madame Annie BAILLIEUL, Monsieur Gérard LETOT, Monsieur Jérôme GAUMER, Monsieur Jean-Claude LECLERC, Monsieur Guy ANNE, Madame Virginie CORBIN, Monsieur Christian de COURSEULLES, Madame Nicolle LETONDEUR, Monsieur Roger TENCE, Monsieur Claude WEBRE, Monsieur Gérard VALENTIN, Monsieur Patrice MEURDRA, Monsieur Serge DESCHAMPS, Monsieur Jean-Christophe LETAVERNIER, Monsieur Vincent GAUTIER, Monsieur Jean-Luc PARIS, Monsieur Antoine CASTILLON, Monsieur Daniel MOREL, Madame Janine KUC, Monsieur Louis CORBIERE, Monsieur André AUBIN, Madame Madeleine REIGNER, Monsieur Didier LAUNAY, Monsieur Jean-Philippe MUZARD, Madame Claudine COURVAL, Madame Marie-Thérèse BOURDON, Monsieur André QUINDRY, Monsieur Guy LEBLANC, Monsieur Alain LIARD, Monsieur Paul CHANDELIER, Monsieur Daniel GANDON, Monsieur Guy BIZET, Monsieur Michel DURAND, Monsieur Bernard SAUVAGE, Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, Monsieur Sylvain MOREL, Monsieur Guy MEUDEC, Monsieur Christophe CARRANO, Monsieur Pierre BRISSET.

ABSENTS EXCUSES :

Madame Sylvie RIVOGNAC, Monsieur Michel VALLEE (représenté par Monsieur Pierre VICTOR), Madame Christelle AUBRY (représentée par Monsieur Manuel RENARD), Monsieur Charles RABACHE, Monsieur Joseph PITEL, Monsieur Michel GALLET, Monsieur Daniel LEPOULTIER, Monsieur Jean-Luc GUIARD, Madame Marie-Christine LENEVEU, Monsieur Jacques BEZIADE, Monsieur Louis QUIRIE, Monsieur Olivier GEULIN (donné pouvoir à Monsieur Louis CORBIERE), Monsieur Jérôme LELONG, Monsieur Pierre MOREL, Madame Lydie LEROUXEL.

ABSENTS :

Monsieur Gilbert PIGREE, Madame Laurence SERRURIER, Monsieur Claude BOUILLET, Madame Annick LECOUSIN, Monsieur Philippe ANGUE, Monsieur Théophile LECERF, Monsieur Gilles BUNEL, Monsieur Léonce MOTTIN, Madame Annick ORIOT.

Le Président ouvre la séance et souhaite les meilleurs vœux, une bonne santé aux délégués et à leur famille, une vie agréable dans chacune des Communes.

A) PROGRAMMATION ET ORGANISATIONS DES REUNIONS 2010

La liste des prévisions des réunions des Elus pour cette année 2010 est donnée à chaque délégué (voir tableau en annexe), des Assemblées des Maires seraient prévues pour donner des informations sur l'organisation, comme le Relais d'Assistante Maternelle...

Il y a eu des problèmes avec les convocations par email, de ce fait, il est décidé de les envoyer pour les réunions du Conseil Communautaire et du Bureau par écrit, les comptes-rendus seront transmis par internet.

B) COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2010

Le compte-rendu a été transmis à chaque délégué, Madame AUBRY a demandé de rectifier le compte-rendu en tenant compte de ses propos lors de cette réunion, concernant la Maison des Services :

"Madame AUBRY : nous aurions besoin d'information sur ce dossier, le financement, le détail de l'opération."

Monsieur CHANDELIER : en effet, pour le moment l'objet de la délibération est de prendre un Bureau d'Etudes qui va nous aider à définir nos besoins et à monter les dossiers.

Alors que j'avais clairement posé la question :

"A quel moment pourrions-nous dire si oui ou non nous sommes d'accord pour un projet de Maison des Services Publics ? Sans demander des détails de financement."

Ce à quoi Monsieur CHANDELIER a répondu qu'il n'y avait aucune inquiétude à avoir puisque nous décidions seulement pour un Bureau d'Etudes qui proposerait un projet et que c'est à la suite de cette proposition de projet que le Conseil Communautaire statuerait sur la décision de mettre en place ou non la Maison des Services Publics.

Il est décidé de modifier le compte-rendu.

Le Président souligne que les comptes-rendus ne sont pas un résumé systématique de ce qui s'est dit lors de ces réunions sinon il faudrait prendre en sténo l'ensemble des échanges ou enregistrer les propos.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de Séance :

Il est demandé à Madame TASTEYRE si elle accepte d'être Secrétaire de séance.

Madame TASTEYRE est élue secrétaire de séance.

Le Président la remercie.

C) COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

Il est donné lecture des comptes administratifs 2009, Budget par Budget, (voir en annexe), ces comptes seront soumis au vote lors du prochain Conseil Communautaire, en même temps que le vote des Budgets Primitifs.

D) ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010

Monsieur CHANDELIER présente les excuses de Monsieur PITEL, qui a pris quelques jours de vacances dans le Sud de la France.

Il faut le féliciter pour son dynamisme et son souci de porter l'ensemble des dossiers.

PROPOSITION DU PRESIDENT APRES AVIS DU GROUPE DE TRAVAIL FINANCES EN DATE DU 20 JANVIER 2010 ET DU BUREAU EN DATE DU 21 JANVIER 2010

Nos collectivités territoriales connaissent actuellement des bouleversements liés à la nécessaire réforme de notre fonctionnement. Tant que les réformes ne sont pas achevées et votées par le parlement, nous devons tenir compte d'un certain nombre d'incertitudes (devenir de nos collectivités partenaires) et de certitudes (évolution de nos bases locales, suppression de la TP...)

La TP est supprimée, elle sera compensée intégralement au moins en 2010 et plus ; De nouvelles taxes vont voir le jour. Nos sénateurs et l'AMF nous ont déjà adressé des documents explicatifs à ce sujet.

C'est dans ce contexte que nous devons élaborer nos orientations budgétaires et ensuite nos budgets.

Vous venez d'examiner nos différents comptes administratifs et vous avez pu constater que ceux-ci reflètent une gestion très sérieuse de nos différents services. Notre situation financière est, on peut le dire, satisfaisante et notre fonds de réserve est maintenu à hauteur de 200 000 €.

Nos orientations budgétaires vont vous être proposées budget par budget pour terminer par le budget général.

Budget Ordures Ménagères

- ♦ Aménagement de quais supplémentaires dans les déchetteries permettant d'augmenter le tri des déchets verts. (Estimation 30 000 € subventionné à hauteur de 20% par le Conseil Général).
- ♦ Prévion de la taxe d'ordures ménagères :
Bases 2010:
 - 5% d'augmentation pour les communes du SMICTOM de la Bruyère, soit 1 447 484 pour 2009 et 1 524 000 pour 2010.
 - 4% d'augmentation pour les communes hors SMICTOM de la Bruyère, soit 3 929 379 pour 2009 et 4 100 733 pour 2010 ce qui fait sans changer le taux de 2009 (17.53%) une recette supplémentaire de 30 038.49 €.

Il vous sera proposé de maintenir la taxe d'ordures ménagères pour les communes pour lesquelles nous définissons le taux.

Le produit demandé par le SMICTOM est en augmentation de 10 %, mais il n'y aura pas lieu d'augmenter le taux du fait de la progression des bases.

Budget Piscine

- ♦ Investissement sur des travaux de réaménagement total des bassins et d'aménagements ludiques pour une somme de 1 200 000 € HT financés par :
 - ♦ 200 000 € Conseil Général, dont 100 000 déjà budgétés
 - ♦ 200 000 € par les Assurances (il s'agit du minimum déjà acquit sachant que notre demande d'indemnisation porte sur 400 000 €),
 - ♦ 800 000 € par un emprunt, (60 000€ d'annuité sur 10 ans qui doit être pris en charge de la façon suivante :
 - * 1/3 sur une diminution des dépenses de fonctionnement (Progestaud),
 - * 1/3 de recettes supplémentaires liées aux entrées,
 - * 1/3 d'une participation du budget Général.

Malgré l'état des bassins, les entrées ont été supérieures à nos prévisions 2009 et nous ne prévoyons pas d'augmentations de tarifs en 2010.

Monsieur Daniel MOREL : si le travail avait été bien fait, est-ce qu'il aurait été nécessaire de faire ces travaux ?

Monsieur CHANDELIER : nous avons réussi à faire pression auprès du Bureau d'Etude, afin que la contre pente du carrelage dans les douches et la sous capacité du silo soient revus et ces travaux ont été pris en charge par l'assurance de l'architecte.

Reste ce problème de résine dans les bassins, c'est là qu'il ne faut plus se poser la question, il est indispensable de rénover ces fonds de bassin, et de remettre les installations aux normes ; une visite est prévue des Membres de Bureau en Seine Maritime afin de visiter des piscines équipées de bassins inox. La mise en cause de l'entreprise a été faite fermement et Jean VANRYCKEGHEM a déjà obtenu une première reconnaissance de responsabilité.

Monsieur RENARD : demande si les désordres sur la résine ne risquent pas d'inciter les services sanitaires à envisager la fermeture d'un bassin.

Monsieur CHANDELIER : ce n'est pas chimique mais physique, il faut surveiller, cela n'altère pas l'eau.

Monsieur VANRYCKEGHEM : l'eau est analysée régulièrement par le laboratoire Départemental et sa qualité est surveillée quotidiennement par nos agents.

Monsieur CHANDELIER : il faut remercier Jean VANRYCKEGHEM pour le travail qu'il accomplit au sein de sa Commission.

Budget Centre d'Hébergement

Il conviendra d'analyser le coût des prestations proposées afin d'adapter les tarifs en conséquences.

Pour réaliser les travaux actuellement en cours, nous avons prévu d'emprunter 95 000 euros en 2009. Cet emprunt sera réalisé en 2010 en complément de la subvention de 42 000 euros du Département.

Nos recettes ont correspondu à nos prévisions en 2009 et seront reprises comme base pour le budget 2010.

Budget Industrie

Projet Adgène:

L'essentiel de notre action en 2009 a été l'entière préparation du dossier Adgène et la recherche de financements. Aujourd'hui, le dossier est bouclé conformément aux décisions de notre conseil.

Les dépenses prévues sont les suivantes :

POSTES	MONTANT HT
Terrain	59 490,00
Taxes Permis	26 425,00
Frais d'actes	2 728,00
Construction VRD	855 902,26
Raccordements réseaux	10 000,00
Maîtrise d'oeuvre	81 115,00
Maîtrise d'ouvrage	39 280,00
Mission SPS	6 600,00
Mission CT	3 055,00
Assurances Dommages Ouvrages	22 356,00
Frais d'Appel d'Offres	5 000,00
Etude de sol : géomètre	3 500,00
Imprévus	80 000,00
Frais financiers	54 548,74
TOTAL	1 250 000,00

Ces 1 250 000 € sont financés par :

- ♦ 174 000 € Conseil Régional,
- ♦ 108 000 € Conseil Général,
 - ♦ 38 000 € par ADEME,
 - ♦ 600 000 € par un emprunt, sous forme d'un Crédit Bail financé par ADGENE,
 - ♦ 330 000 € par Dotation Développement Rural

Les travaux démarrent début Février 2010.

Monsieur TENCE : la Société ADGENE va obtenir des aides auprès de l'Europe à hauteur de 1 463 000 Euros sur un programme de recherche.

2010 sera l'année de la préparation du réaménagement de la zone ex-Mérior à Thury-Harcourt en lien avec l'EPF Normandie.

Ercé Ouest

Vente du bâtiment Ercé Ouest à St Rémy 60 000 €. Cette somme doit rester en investissement.

Monsieur LIARD : dans le cadre de cette vente, Monsieur HOUDAYER acheteur d'une partie du bâtiment et d'une partie du terrain, demande toujours plus, la rencontre sur place avec le géomètre a été assez tendue.

Il est indispensable que cette Société fasse une clôture en séparation avec la Commune de Saint Rémy.

Monsieur CHANDELIER : l'on va veiller à cela.

Budget SPANC

Après mise en ordre des 3 000 dossiers, nous devons procéder au réajustement des tarifs des contrôles d'assainissement à compter du 1^{er} Avril 2010, date d'application du nouveau contrat avec la société qui sera adjudicataire du marché.

Il est nécessaire de ressortir les cas litigieux afin d'inciter à la réhabilitation de certaines installations d'A.N.C., pour les cas particuliers et les Collectivités susceptibles d'obtenir des aides du Département.

Un courrier va être envoyé aux Elus.

Au sujet des dossiers de mutation, il est nécessaire que le diagnostic soit de moins de 6 mois.

Budget Général

En ce qui concerne les grands postes d'investissement à engager en 2010, il convient de noter :

- Maison des services : Prise en charge des frais d'études et de la participation de l'EPFN à l'aménagement du site. Nous aurons à préparer et à déposer un nouveau contrat de territoire auprès du Conseil Général.
- Programme Voirie : Maintien de la participation à hauteur de 300 000 € complétée bien sûr par la DGE obtenue. En outre, je vous proposerais d'inscrire une dotation spéciale pour réparer les voies qui auraient été particulièrement endommagées à la suite des intempéries.
- Entretien des chemins : Elagage dans certains chemins de randonnée et sites effectués par Rivière & Bocage : 15 000 €.

Une partie de ces travaux seront subventionnés par le Département. Nous travaillons avec le CDT et le Département pour améliorer la qualité de nos sentiers et de nos balisages. Nous souhaitons être pionniers dans ce domaine.

- Subventions :
 - ♦ Maintien des subventions à l'OTSN 137 000€ à laquelle s'ajoutent des commandes ponctuelles d'animation pour le compte de la Communauté.
 - ♦ Maintien des subventions au SIS 142 000 €.
- Félicitation à Monsieur Michel BAR, élu comme Président à l'Office du Tourisme.
- Comme les années précédentes le projet de Budget et le plan des actions seront soumis à la Commission Tourisme Equipement Touristiques et au Conseil Communautaire.
- C'est la Communauté qui finance au titre de sa compétence statutaire en matière de tourisme.
- Affectation de la recette de la taxe de séjour à des actions touristiques et naturellement des animations parrainées par la CCSN en différents points du territoire communautaire.
- Il est prévu une subvention de 5 000 Euros pour aider à une manifestation qui sera organisée par l'UFOLEP au Nord de notre Communauté.

En matière de recettes, l'année 2009 nous a permis de recevoir des sommes plus importantes que celles prévues.

Sur le conseil de notre Trésorier, je vous propose de nous baser sur les prévisions modérées de 2009 pour envisager les recettes suivantes en 2010 :

○ Compensation TPU	917 406.00
○ Compensation de la TP versée par le Département et les Communes :	427 604.00
○ Dotation Globale de Fonctionnement :	924 563.00

S'ajouteront à ces recettes, les traditionnelles participations du Département et de la Région à nos différentes activités : Point Info 14, Passeports Biométriques, EPN, WE Rando, aménagement et animation Château Ganne et la participation pour services rendus à d'autres collectivités ou services de la CCSN.

Ces participations s'élèveraient à environ 90 000 euros.

Pour la première fois cette année, je ne vous parlerais pas du seul taux sur lequel nous pouvions agir : le taux de la TPU puisque la TP n'existe plus et que nous n'avons plus à nous prononcer sur le vote de ce taux !

Par contre je vous proposerai dans le budget 2010 de conforter notre fonds de réserve et de le passer à 250 000 euros.

Monsieur Sylvain MOREL : les compensations de TP peuvent-elles changer ?

Monsieur PARIS : pour les Communes qui ont créé des activités, les compensations peuvent-elles être modifiées ?

Monsieur CHANDELIER : non cela est figé depuis le passage à la T.P.U.

Monsieur TENCE : les retombées directes par ces nouvelles activités sont des recettes d'impôts sur le Bâti.

E) RECONVERSION DU SITE "EX-MERITOR" et CONSTRUCTION DE LA MAISON DES SERVICES PUBLICS A THURY HARCOURT

ATTRIBUTION DE MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE

Par délibération le conseil communautaire a autorisé le lancement d'une procédure de consultation de type ouvert en vue de désigner un groupement de maîtrise d'œuvre chargé de la conception et de la réalisation des travaux de reconversion du site Ex-Meritor et de construction de la maison des services Publics à Thury-Harcourt.

Par suite, un avis de publication a été émis le 7 octobre 2009. La date limite de remise des offres a été fixée au 17 novembre 2009 à 12 heures.

Cinq groupements ont remis une offre dans les délais. Les cabinets mandataires de ces groupements sont :

- Atelier 6.24 architectes
- Géomat
- Agence Billard-Durand et associés
- Millet-Chilou et associés
- L2 Architectes

A l'issue de la commission d'ouverture des plis en date du 1^{er} décembre 2009, l'ensemble des candidatures a été jugé conforme.

Après analyse des offres, la commission chargée du choix de la maîtrise d'œuvre qui s'est réunie le 7 janvier 2010 a retenu l'offre du regroupement représenté par l'agence Billard-Durand et Associés.

L'équipe de maîtrise d'œuvre se verra confier les missions suivantes :

- Missions de base loi MOP ;
- Missions complémentaires suivantes :
 - Mission de géomètre complète sur le secteur d'intervention ;
 - constitution d'un permis d'aménager, valant permis de construire ;
 - constitution du dossier de déclaration/ autorisation au titre de la Loi sur l'Eau
 - réalisation d'une étude thermique pour le bâtiment à construire.

Le taux d'honoraires proposé par le groupement retenu est fixé à 8,5% du montant des travaux HT estimé par le maître d'ouvrage à 1 700 000 €. La rémunération forfaitaire prévisionnelle est ainsi arrêtée à la somme de 144 500 € HT, à laquelle s'ajoute une rémunération pour la réalisation des missions complémentaires à hauteur de 1 800 € HT, soit une rémunération totale estimée à 146 300 € HT.

Il conviendra, conformément à la loi MOP, de forfaitiser la rémunération des éléments de mission par un avenant tenant compte de l'estimatif actualisé des travaux que le groupement présentera au stade APD.

Ceci exposé, le conseil est invité à :

1 / confirmer l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par l'Agence d'architecture Billard-Durand et associés.

2 / autoriser le mandataire, la société SHEMA, à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet d'architecte mandataire retenu par la commission : l'Agence Billard-Durand et associés.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire donne son accord à l'unanimité, pour autoriser le Président et le mandataire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Monsieur CHANDELIER : pour le moment nous sommes toujours dans la phase étude.

Avant de lancer l'opération, vous sera soumis le détail des travaux et les plans de financement.

C'est important que l'ensemble des Elus soient au courant et favorables au lancement de cette opération.

Monsieur DUBOIS : c'est une mission complète, tout est prévu dans cette mission.

Monsieur CHANDELIER : l'assistance à maîtrise d'ouvrage est vraiment notre service technique et nous assiste vraiment sur cette opération.

Monsieur SUARD : qui touchera la Taxe Locale d'Équipement ?

Monsieur CHANDELIER : c'est toujours la Commune d'implantation;

F) LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES CONCERNANT LE CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIFS, ET CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE CHARGE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE A CET APPEL D'OFFRES

Le Contrat auprès de la SAUR concernant le contrôle des installations d'assainissement non collectifs se termine au 31 Mars prochain, il est nécessaire de relancer une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Le Bureau d'études SOGETTI est retenu pour assister la Communauté à lancer cet appel d'offres pour une prestation chiffrée à hauteur de 2 500.00 Euros HT.

Le Président est autorisé à lancer cet appel d'offres et à signer l'ensemble des pièces concernant ce dossier.

Monsieur CHANDELIER : remercie et félicite Jean-Claude LECLERC et son Groupe de Travail pour le travail de longue haleine qu'est le Développement Durable, c'est à nous de faire le point et peut-être de se remettre en question.

Monsieur Gérard LETOT : le site de la Communauté n'est toujours pas à jour, la liste des entreprises et des artisans est à revoir.

Monsieur CHANDELIER : le suivi du site est effectué, c'est un site qui vit, les comptes-rendus paraissent en même temps que l'envoi aux Délégués. En ce qui concerne les listes d'entreprises, ce n'est pas notre travail, mais celui des Chambres de Commerce ou des Métiers de s'occuper et de faire ces listes, c'est à voir avec Jacques COLLIN et son Groupe de Travail Communication pour définir les éléments à indiquer sur notre site.

Les Communes qui organisent des manifestations ne doivent pas oublier de nous donner les éléments pour l'indiquer sur INTERNET.

INFORMATION SUR LA T.N.T.

Le 02 Février deux sessions d'information sur la Télévision Numérique Terrestre vont être organisées à la Salle des Fêtes de Thury-Harcourt.

BILAN DE L'ESPACE PUBLIC NUMERIQUE

Il est remis à chaque délégué un bilan par l'EPN. Il en ressort une bonne fréquentation, il faut aller découvrir les installations que sont le Point Info 14, l'EPN et le Passeport Biométrique.

VOIE VERTE

Il est donné lecture du courrier qui a été envoyé par l'Association à chaque tête de liste des Régionales. Cette lettre a été signée par Monsieur PITEL, Monsieur BAR, Monsieur TENCE et Monsieur COLLIN, membres de l'Association, il faut les féliciter et les remercier pour leur ténacité à faire passer le message pour prouver que la Voie Verte est indispensable pour le développement de notre Région.

La proposition faite par l'Association est un bon compromis, avec :

- 1) Le maintien des rails ;
- 2) Pas de déclassement de la ligne ;
- 3) Possibilité pour certains tronçons de faire à côté des rails une voie verte ;
- 4) De faire circuler entre Thury et Clécy un train touristique.

L'Aménagement peut se faire jusqu'au tunnel des Gouttes à Clécy qui est classé NATURA 2000.

Le train peut ouvrir d'autres possibilités afin d'éviter tous ces véhicules navettes qui remontent les canoës Kayak, il ne faut pas négliger les 45 000 descentes d'embarcations entre Clécy Pont d'Ouilly et Thury-Harcourt.

Monsieur QUINDRY : avant de donner un avis, il serait peut-être indispensable de soumettre cette délibération à notre Conseil Municipal.

La traversée par le train de la Départementale 562 peut responsabiliser ma Commune.

Monsieur CHANDELIER : il faudra voir le moment venu ces problèmes de sécurité.

Monsieur DUBOIS : est-ce que les problèmes de passage à niveau ont été étudiés ?

Monsieur CHANDELIER : pour le moment je vous sou mets un projet d'ensemble, il sera toujours temps de revoir ces détails.

Monsieur TENCE : il appartient aux candidats aux Régionales de se positionner, cette position sera médiatisée.

Monsieur COLLIN : c'est un soutien de l'ensemble de nos Elus, c'est un bon compromis et un bon consensus. La Voie Verte est une avancée pour l'aménagement de notre Territoire.

Monsieur BAR : cette proposition consensuelle avec un train touristique permet de débloquent une situation qui a trop duré.

Monsieur CHANDELIER : propose de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, les Elus approuvent les propositions de l'Association pour la Voie Verte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président de la
Communauté de Communes

Paul CHANDELIER